

6. Directives d'utilisation

6.1 Pour la version à contrôle manuel, le système est activé en enfonçant l'interrupteur 1 pendant que le verrouillage d'allumage est enclenché. L'activation du réchauffeur est signalée par l'allumage continu de l'indicateur LED dans la cabine chauffeur.

6.2 Pour la version à contrôle temporisé, le système est activé en enfonçant le bouton de l'interrupteur 2 pendant que le verrouillage d'allumage est enclenché. L'activation du réchauffeur est signalée, dans la cabine chauffeur par le clignotement du témoin LED de l'interrupteur 2. Le réchauffeur se désactive automatiquement après 10 min et le témoin LED s'éteint progressivement également. Une désactivation manuelle du réchauffeur est également possible en enfonçant une fois l'interrupteur clignotant 2 ou en coupant le verrouillage d'allumage.

6.3 En fonction de la température ambiante de +5°C (41 °F) à -40 °C (-40 °F) le temps de réchauffage requis se situe entre 3 et 10 minutes.

ATTENTION

Il est interdit, afin d'éviter une décharge prématurée de la batterie ainsi qu'une surchauffe du corps de filtre, si le moteur n'est pas encore démarré, de laisser le réchauffeur allumé plus de 10 minutes.

6.4 Le réchauffeur peut rester en position enclenchée en permanence, moteur tournant et avec un flux de carburant permanent dans le filtre. Lors de l'utilisation du contrôle temporisé, la position permanente peut être obtenue en pressant à nouveau l'interrupteur 2 pendant une durée de minimum 3 secondes et ce jusqu'à ce que la diode reste allumée en permanence. L'annulation du mode enclenchement permanent est obtenue en pressant à nouveau le bouton 2 ou en coupant la clef d'allumage.

6.5 Il est recommandé de resserrer les serre-joints de montage après 3 à 5 cycles de chauffe du réchauffeur.

6.6 Pendant l'utilisation du réchauffeur il est recommandé d'examiner régulièrement le serrage des serre-joints. L'efficacité et la durée de vie du réchauffeur dépendent directement du serrage correct des serre-joints. Il est également recommandé de contrôler les connexions électriques.

6.7 Le corps du réchauffeur est scellé. En cas de fonctionnement anormal, il n'est pas conçu pour être ouvert et réparé.

6.8 Si un défaut de fonctionnement apparaît au cours de la période de garantie, le dispositif peut être remplacé par notre distributeur local, à conditions que les termes de garantie soient respectés.

7. Stockage, mise à disposition

7.1 Pendant le stockage et le transport vers les installations de montage, le réchauffeur doit être correctement emballé, toujours dans l'emballage fourni par le fabricant ou le distributeur.

7.2 Le réchauffeur de la série BP-100 ne contient aucune substance nocive, ni pour l'environnement, ni pour le corps humain.

8. Teneur en métaux précieux et non-ferreux

8.1 Métaux précieux : non présents.

8.2 Métaux non-ferreux : aluminium – 20 gr. Etain -1,5 gr.

9. Garantie

9.1 Le fabricant garanti la conformité des réchauffeurs de la série PB-100 aux prescriptions du présent document de référence si les conditions de stockage, de transport, d'installation et d'utilisation ont été respectées.

9.2 Limite de stockage – 2 ans date de fabrication.

9.3 Garantie d'utilisation – 18 mois date de commande ou de fabrication si la date d'achat est inconnue.

9.4 Pendant la période de garantie, le client a le droit de remplacer le réchauffeur défectueux en renvoyant l'ensemble des pièces à son distributeur local accompagné d'une copie de la facture correspondante. Les frais d'expédition ne sont pas récupérables par le client. (Il est recommandé de joindre un bref compte rendu, en anglais, détaillant les problèmes de fonctionnement). A son tour, le distributeur local expédie le nouveau réchauffeur au client.

9.5 Réclamation sur garantie sera refusée si :

- l'ensemble problématique n'est pas renvoyé au distributeur local,
- l'ensemble problématique n'est pas renvoyé accompagné d'une preuve d'achat tel que copie de facture,
- l'ensemble est renvoyé avec pièces(s) manquante(s) (pas de câbles ou pas de serre-joint),
- dispositif présente des dommages mécaniques ou des éraflures qui ne se produisent pas pendant une utilisation normale, Tel que, par exemple, après un accident de la circulation,
- le dispositif présente des dommages mécaniques qui indiquent qu'il a été utilisé sur un filtre plastique ou que les serre-joints n'étaient pas correctement serrés ou sur-serrés,
- toute indication de non application des conditions de stockage, de transport, d'installation et d'utilisation sont des raisons pour un refus de garantie.

HOMAKOH
Nomacon



Fabricant: SCRI «NOMACON»
Ruelle Kozlova 7à, 220037
République de Biélorussie
Tel/Fax : +375 17 299-54-85

Revendeur officiel en Europe:
Argus Graphic sprl
Av des Croix du Feu 31
1020 Bruxelles, Belgique
TVA: BE 0898.543.563
E-mail: sales@nomacon.be
Tel.: + 32 484 755 758

RECHAUFFEURS A BANDE pour filtres diesel

NOMACON™ séries PB-100

Contrôle temporisé

Contrôle manuel

- PB-101 (12V) (ø70)
- PB-102 (12V) (ø80)
- PB-103 (12V) (ø85)
- PB-104 (12V) (ø100)
- PB-105 (24V) (ø80)
- PB-106 (24V) (ø100)
- PB-107 (24V) (ø120)

MANUEL D'UTILISATEUR

